

Cahiers de la documentation *Bladen voor de documentatie*

SOMMAIRE

INHOUDSTAFEL

53ème année - 1999 - n° 2

53ste jaar - 1999 - nr 2

- LE PRET INTER-BIBLIOTHEQUES BELGE ENTRE
DANS L'ERE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES :
VIRLIB-PROVIRLIB 59 - 65

Anne SPOIDEN et Julien VAN BORM

- LES PROJETS DE CONSORTIUM EN BELGIQUE POUR
L'ACHAT DE DOCUMENTATION ELECTRONIQUE 66 - 71

Delphine MEURS

- UN SYSTEME DE GESTION ELECTRONIQUE DES
DOCUMENTS POUR MAITRISER L'ENVIRONNEMENT
INFORMATIONNEL DE L'ENTREPRISE 72 - 80

Samira DJAOUZI et P. HASSANALY

- ABSTRACTS 81 - 84

* * *

LE PRÊT INTER-BIBLIOTHEQUES BELGE ENTRE DANS L'ÈRE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES : VIRLIB-PROVIRLIB

Anne SPOIDEN
Responsable des projets R&D aux bibliothèques de l'ULB
Julien VAN BORM
Directeur des bibliothèques de l'UA

I. LE PRÊT INTER-BIBLIOTHEQUES EN BELGIQUE

Dans les années septante, M. LINE, à l'époque directeur du British Library Document Supply Centre (BLDSC) ¹ à Boston Spa en Grande-Bretagne, aurait qualifié le prêt inter-bibliothèques (PIB) belge de " non-centralisé ", " non-planifié " et " non-structuré ". ²

Non-centralisé il le reste; mais depuis lors, il s'est doté d'une structure moderne et distribuée grâce à quatre événements importants :

- la réglementation du PIB;
- l'organisation d'une navette sur Bruxelles;
- la création de catalogues collectifs;
- la réalisation d'IMPALA, le système belge de commande électronique de documents.

En effet, la Belgique – comme d'ailleurs la plupart des autres pays – ne dispose pas d'une bibliothèque centrale fournissant la documentation scientifique au pays, à l'instar de l'INIST ³ ou du BLDSC. Toutes les bibliothèques scientifiques constituent ensemble la bibliothèque nationale de prêt. Actuellement, chaque bi-

bliothèque scientifique participe à cette tâche nationale car les bibliothèques sont devenues interdépendantes : elles ne sont plus capables financièrement de se procurer individuellement toute la documentation nécessaire pour leur clientèle. Cette interdépendance a été officialisée dans un règlement du PIB au niveau des bibliothèques universitaires et de la Bibliothèque royale, réunies dans la Conférence nationale des bibliothécaires en chef.

Règlement du PIB

Le règlement porte essentiellement sur les procédures du PIB et sa tarification. Il ne dit rien sur la qualité du PIB qui est dépendante essentiellement de deux facteurs : le taux des réponses positives et la rapidité de la fourniture du document sollicité.

Navette

L'organisation d'une navette régulière sur Bruxelles en 1979 fut la première tentative de structuration pour améliorer la qualité du PIB. Depuis lors, la Vrije Universiteit Brussel (VUB) joue le rôle de plaque tournante pour le PIB entre bibliothèques universitaires et la Bibliothèque royale. Deux fois par semaine, les camionnettes de la plupart des universités se retrouvent dans les sous-sols de la bibliothèque de la VUB pour y échanger les paquets de livres et photocopies.

Catalogues collectifs

Le taux de réponses positives fut largement augmenté grâce à la création de

¹ BLDSC : British Library Document Supply Centre, organisme anglais qui fournit en Angleterre et à l'étranger l'essentiel de la production scientifique et technique européenne et internationale.

² M.B. LINE, National interlending systems : existing systems and possible models, in : *Interlending review*, 7 (1979), p. 42-46.

³ INIST : Institut de l'Information Scientifique et Technique, organisme français qui, a la même fonction que la BLDSC.

catalogues collectifs pour les périodiques en cours (Antilope, 1981) et les monographies (CCT ou Catalogue collectif par titre en 1985, devenu plus tard le CCB sur CD-ROM)^{4 5}. A partir de ce moment, les bibliothèques demanderesse ont eu dans leurs mains les instruments nécessaires pour localiser un titre dans la collection d'une autre bibliothèque belge. Fini les envois aveugles d'une grande quantité de demandes d'une bibliothèque à une autre ; fini les recherches toujours répétées dans les catalogues sur fiches au moins pour les périodiques en cours et les monographies acquises depuis le début de l'automatisation du catalogage et la conversion rétrospective des catalogues sur fiches. Plus tard encore, Antilope s'est ouvert à tous les périodiques qu'ils soient en cours d'abonnement ou arrêtés.

IMPALA

IMPALA, le système belge de commande électronique de documents s'inscrit dans cette longue tradition du souci d'améliorer la qualité du PIB⁶. Lancé en 1991 dans le réseau des bibliothèques anversoises, il fut ouvert au niveau national en 1992. IMPALA a cinq fonctions qui vont de la localisation du titre demandé à l'introduction, au suivi, à la gestion et enfin à la facturation⁷ de la commande.

Localisation d'un titre

La localisation d'un titre se fait grâce à des catalogues collectifs intégrés dans IMPALA :

- Antilope pour les périodiques (175.000 titres avec 390.000 localisations);
- CCB pour les monographies (4.400.000 titres avec 6.974.000 localisations).

⁴ Antilope voir :
<http://www.ua.ac.be/ANTILOPE/>

⁵ CCB voir :
<http://www.libis.kuleuven.ac.be/libis/ccb>

⁶ <http://www.ua.ac.be/IMPALA>

⁷ J. VAN BORM, IMPALA : le système belge de commande électronique de documents, in : *Lectures*, 88 (1996), p. 28-35.

Tenant compte de l'espace européen, les données des grands centres de prêt en Europe sont intégrées dans Antilope :

- British Library Document Supply Centre (UK);
- INIST (FR);
- Deutsche Zentralbibliothek für Medizin (D) ;
- Technische Universiteit Delft (NL);
- Landbouwniversiteit Wageningen (NL);
- NIWI (NL).

Commande électronique

Avant tout, IMPALA fut créé pour raccourcir les délais du PIB traditionnel. Dès que la demande est introduite dans le système, la première bibliothèque sollicitée en est informée. Ce n'est qu'après une réponse négative de la part de la première bibliothèque sollicitée qu'une deuxième et ensuite une troisième, quatrième, ... bibliothèque sera contactée. Ce passage de la commande en cascade d'une bibliothèque à une autre se fait automatiquement et instantanément après chaque réponse négative.

Suivi de la commande

A chaque étape de la demande, la bibliothèque demanderesse est tenue au courant des derniers développements.

Fourniture de l'information pour la gestion du PIB

Les statistiques annuelles permettent à chaque bibliothèque d'évaluer le PIB d'après des critères de quantité et de qualité⁸. En utilisant ces informations, les

⁸ J. VAN BORM, J. CORTHOUTS, R. PHILIPS, Performance measurement in document delivery : the case of Impala, the Belgian document ordering system, in : *Proceedings of the 2nd Northumbria International Conference on Performance Measurement in Libraries and Information Services*/Dixon Pat [edit], e.a. Newcastle upon Tyne, University of Northumbria at Newcastle. Departement of Information and Library Management, 1998, p. 441-451.

bibliothèques peuvent évaluer leurs prestations en taux de réponses et en temps de livraison, à la fois comme fournisseur et demandeur de l'information.

Facturation

Un des grands avantages d'IMPALA est son système de facturation globalisée. Pour ce faire, IMPALA utilise un système de type " clearinghouse ". Une seule facture par trimestre est envoyée à chaque bibliothèque et reprend la différence de

coût entre ce qu'elle a livré à l'ensemble des membres d'IMPALA et ce qu'elle a reçu. Fini donc les petites factures pour le PIB !

IMPALA connaît depuis sa création un succès durable. De 25 bibliothèques-utilisateurs principalement universitaires en 1992, à 122 en 1998 comprenant également des bibliothèques privées; de 10.000 demandes qui ont transité dans le système en 1992 à 144.300 en 1998.

Nombre de bibliothèques participantes		Nombre de demandes
1992	25	10.263
1993	30	22.095
1994	53	51.045
1995	87	88.077
1996	98	106.015
1997	109	131.340
1998	122	144.300

Table 1 : Impala 1992-1998

Depuis 1997, IMPALA est également accessible à travers le WWW et essaie de mettre à la disposition de sa clientèle tous les services offerts par les nouvelles technologies de l'information. Depuis le troisième trimestre de 1998, IMPALA reçoit des documents en format PDF (images scannées d'articles de périodiques) envoyés par le système DocuTrans de la bibliothèque Technologique de Delft en Hollande. Plus de 50 % des articles sollicités à Delft sont envoyés directement sur le poste de travail de l'utilisateur final endéans les 24 heures suivant l'envoi de la demande. Fin de la même année, IMPALA s'est organisé pour recevoir des images scannées par le BLDSC (Grande-Bretagne) via une connexion IMPALA-Ariel, système américain choisi par la BLDSC pour l'envoi des demandes et des articles scannés entre bibliothèques. Ces deux dernières réalisations s'inscrivent dans les objectifs poursuivis par le projet VIRLIB.

2. VIRLIB I – VIRLIB II (<http://main.bib.uia.ac.be/virlib/>)

VIRLIB I et II sont les deux phases d'un projet financé dans le cadre du " *Programme point d'appui à la diffusion des télécommunications – Volet A, développement d'applications pilotes ciblées* ", initié par les Services Fédéraux des Affaires Scientifiques, Techniques et Culturelles (SSTC) du Ministère belge de la Politique Scientifique. L'objectif final poursuivi est une fois de plus d'optimiser le PIB belge en utilisant les nouvelles technologies de l'information. Quatre partenaires ont travaillé ensemble tout au long de ce projet : la Bibliothèque royale Albert 1^{er} (KBR), qui joue le rôle de coordinateur, les Bibliothèques de l'Universiteit Antwerpen (UA), les Bibliothèques de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) et la société IRIS.

VIRLIB I a débuté en octobre 1995 pour se terminer en septembre 1997. Cette première phase a permis de dégager, au travers des différentes études menées et des développements informatiques pilotes,

une architecture du " système Virlib " tenant compte de l'évolution des technologies, des normes actuellement en vigueur, du contexte législatif et du PIB belges.

L'enquête effectuée entre avril et juin 1996 auprès de 1.088 utilisateurs des universités d'Anvers et de Bruxelles a permis d'estimer qu'il existait une forte demande pour accélérer la procédure de transmission des articles de périodiques par voie électronique, principalement dans le corps scientifique et académique des facultés de sciences, de sciences exactes et de médecine.

Cette enquête a également permis de constater que la pénétration des nouvelles technologies était suffisamment importante parmi les utilisateurs du PIB pour mettre au point un outil utilisant les nouvelles technologies de l'information. Les utilisateurs sondés ont ainsi marqué leur préférence pour recevoir les articles électroniques via e-mail et avoir surtout la possibilité de les imprimer.

Au terme de la première étude juridique, il est à craindre qu'en Belgique, l'envoi d'une copie électronique d'un article scientifique ne bénéficie pas de l'exception à la loi sur les droits d'auteurs ; celle-ci, pour rappel, permet la reproduction d'une œuvre dans le but privé ou didactique aux fins de recherches, d'illustration de l'enseignement, de réalisation de travaux d'étude, moyennant le paiement d'une rémunération ⁹.

L'état de la question sur les systèmes de livraison électronique de documents, sur les normes utilisées et sur l'acquisition d'images a permis de définir des recommandations techniques pour construire un système de livraison électronique de documents en Belgique :

- la fourniture électronique de document doit se concentrer uniquement sur les articles de périodiques;
- l'interface utilisateur doit être en HTML;

- l'interrogation des catalogues centraux et locaux doit se faire au travers d'une interface Web;
- les articles scannés doivent être distribués sous format PDF (dont le viewer est dans le domaine public);
- les recommandations du GEDI doivent être suivies en ce qui concerne la livraison de documents;
- le transfert des documents doit utiliser le protocole FTP et l'e-mail (MIME);
- les articles scannés ne doivent pas être archivés dans la mesure où ils sont rarement demandés plus d'une fois.

Le contexte belge étant marqué par une absence de politique générale et volontariste de l'information scientifique, un système de livraison électronique de document vers l'utilisateur final doit respecter l'autonomie de chaque institution participante.

Pour le PIB électronique, cette autonomie se marque d'une part, par des choix informatiques très divers pour chaque bibliothèque (universitaire et autre); d'autre part, par une politique différente dans chaque université en matière de prêt inter-bibliothèques ¹⁰.

En conséquence, le système à développer doit être modulaire et pouvoir s'adapter à tous les environnements informatiques.

Le service de prêt inter-bibliothèques (PIB) de chaque bibliothèque reste le point obligé d'entrée dans le système afin d'authentifier l'utilisateur et sa solvabilité au système.

Au terme de la première phase du projet, l'architecture Virlib a été définie selon le schéma suivant :

⁹ Loi du 30 juin 1994.

¹⁰ Bien que les tarifs au travers d'Impala soient uniques et fixés annuellement par la Conférence Nationale des Bibliothécaires en Chef, chaque université applique ses propres tarifs, subsidiant en tout ou en partie la quote-part qu'elle donne à Impala. De plus, chaque université détermine ses propres catégories d'utilisateurs ayant accès au prêt inter-bibliothèques.

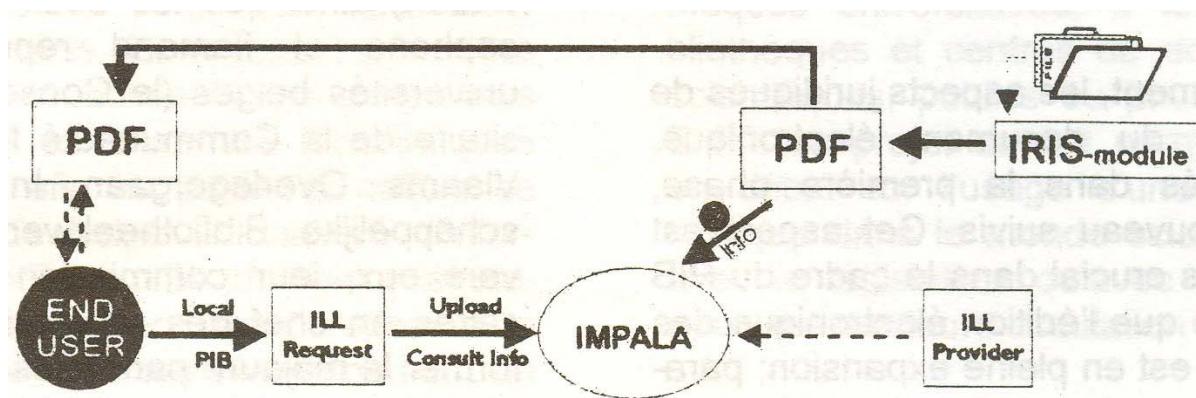


Fig. 1 Architecture Virlib

Le système VIRLIB assure la fourniture électronique de documents scannés jusqu'au poste de travail de l'utilisateur dans la bibliothèque (étudiant) ou dans son bureau (membre du personnel de l'université ou centres de recherches) grâce à deux modules insérés dans Impala.

L'usager (end user) entre sa demande de prêt inter-bibliothèques via son service local de prêt inter-bibliothèques (ILL Request) dans lequel il est enregistré. Sa demande est introduite dans le système Impala par le service de PIB local.

- La bibliothèque qui possède le document demandé (ILL Provider) signale au système Impala qu'il peut honorer cette demande. Pour accélérer le processus de livraison, elle met en œuvre le système Virlib, " bouton " inséré dans l'interface Web d'Impala.
- Le système Virlib est composé d'un premier module (IRIS-module). Celui-ci est un logiciel d'acquisition du document qui transforme l'article papier en document électronique de format PDF. Cette transformation s'accompagne de l'édition d'un fichier " DAT " contenant les informations, recueillies d'Impala, sur le destinataire final de l'article, sur la bibliothèque demanderesse, et sur la bibliothèque fournisseuse.
- Le deuxième module du système Virlib permet de transférer automatiquement le document PDF, accompagné de son fichier " DAT " de la bibliothèque fournisseuse sur le " serveur PDF " de la bibliothèque demanderesse. Parallèlement, un message (flèche n° 2) est envoyé via Impala pour signaler au

service local du PIB de la bibliothèque demanderesse que la commande est honorée en donnant l'adresse URL du document.

- A la réception du message d'Impala, le service local du PIB peut envoyer à son usager l'adresse URL, avec mot de passe, de son document électronique. L'usager n'a plus qu'à le transférer sur son PC. Ceci peut se faire manuellement ou en utilisant le système local automatisé mis en place par Virlib I.

Durant la première phase de Virlib, l'UA et l'ULB ont toutes deux automatisé l'introduction d'une demande de prêt inter-bibliothèque par l'usager dans leur environnement local. Ces modules permettent à l'usager, après s'être authentifié (par nom + mot de passe), d'introduire une demande d'article, soit manuellement, soit en insérant automatiquement la notice trouvée dans le catalogue collectif des périodiques " *Antilope* ". C'est ce même système qui avertit l'usager de l'arrivée de son document.

Cette première phase a également permis aux trois institutions d'expérimenter la constitution de bases de données images dans les domaines culturels.

VIRLIB II, d'une durée de deux ans, constitue la phase de mise en production du " système Virlib ". Cette deuxième phase a débuté le 1^{er} octobre 1998. Elle se concentre principalement sur le développement et la consolidation du " système Virlib " et de ses deux modules " acquisition " et " serveur PDF ", afin de les rendre

fiables, sécurisés, opérationnels et portables.

Parallèlement, les aspects juridiques de la diffusion du document électronique, déjà abordés dans la première phase, seront à nouveau suivis. Cet aspect est d'autant plus crucial dans le cadre du PIB électronique que l'édition électronique des périodiques est en pleine expansion; paradoxalement, cette expansion s'accompagne de restrictions dans la diffusion dans le chef des éditeurs et autres agents d'information.

Les aspects techniques de la diffusion du document électronique (notamment dans ses aspects d'intégrité) feront aussi l'objet d'une étude approfondie. Celle-ci doit aboutir à des recommandations, voire à de légères implémentations dans le système Virlib, pour garantir l'intégrité et le transfert du document.

3. PROVIRLIB

PROVIRLIB I est un projet financé dans le cadre du " *Programme point d'appui à la diffusion des télécommunications – Volet C, Forum des usages des télécommunications* ", initié par les Services Fédéraux des Affaires Scientifiques, Techniques et Culturelles (SSTC) du Ministère belge de la Politique Scientifique.

Ce projet, d'une durée de deux ans, est intimement lié à Virlib. Il veut promouvoir le système Virlib II dans le but d'accélérer la diffusion électronique de documents au travers du système de PIB belge. Pour ce faire, le projet a associé aux trois institutions constituant les projets Virlib (UA, ULB, KBR), six autres universités belges, membres depuis toujours d'Antilope et d'Impala (Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur, Katholieke Universiteit Leuven, Universiteit Gent, Université Catholique de Louvain, Université de Liège et Vrije Universiteit Brussel). Le projet a également associé contractuellement des associations professionnelles des bibliothécaires belges (l'Association Belge de Documentation – de Belgische Vereniging voor Documentatie, de Vlaamse Vereniging voor

Bibliotheek-, Archief- en Documentatie-wezen) ainsi que les deux conseils francophone et flamand représentant les universités belges (le Conseil Interuniversitaire de la Communauté française et le Vlaams Overlegorgaan Inzake Wetenschappelijke Bibliotheekwerk), et à travers eux, leur commission de bibliothécaires en chef des universités, afin d'informer la majeure partie des bibliothèques et centres de documentation belges.

Le projet, qui a débuté en janvier 1999, préparera l'installation du système Virlib dans les six universités associées, en produisant les manuels adéquats. Dans un délai de 10 mois suivant le début du projet, le système Virlib sera installé et testé dans les six universités associées.

Une période de six mois sera consacrée à l'évaluation. Celle-ci aura un double objectif : évaluer le fonctionnement des modules du système Virlib dans un contexte de production pour pouvoir éventuellement les améliorer et évaluer la pertinence du service Virlib dans le contexte de l'édition électronique et des autres services d'information électronique.

Au terme de cette période d'évaluation, le produit sera " *commercialisable* " auprès d'autres bibliothèques faisant partie du réseau Impala. Celles-ci seront tenues informées de l'évolution du " *produit* " tout au long du projet grâce à la participation des associations de bibliothécaires et documentalistes belges.

4. CONCLUSION

Dans le contexte des nouvelles technologies de l'Information et de la Communication, de l'expansion de l'édition électronique et de la multiplication des services électroniques d'information, les projets " Virlib " et " Provirlib " peuvent paraître dérisoires, voire anachroniques pour les sciences " *dures* ".

Et pourtant, les partenaires, promoteurs des projets, sont convaincus qu'il s'agit d'un développement essentiel pour la pérennité du prêt inter-bibliothèques belge.

Ces développements vont permettre d'accélérer le PIB belge vers l'utilisateur final. Par ce biais, ils devraient permettre de renforcer la solidarité qui a toujours prévalu entre les différentes bibliothèques scientifiques, afin de pallier la déficience de la politique belge en matière d'information scientifique. Ils devraient également permettre, par l'amélioration d'un service, d'ouvrir encore plus largement un

système conçu d'abord pour des bibliothèques universitaires, à toutes les bibliothèques et centres de documentation scientifiques, publics ou privés, du pays. Enfin, ce projet devrait permettre d'avoir un débat sur l'usage d'une copie électronique dans le monde scientifique, tant avec le législateur qu'avec les éditeurs, pour une meilleure circulation des idées.

NDLR :

Vous trouverez d'autres informations sur IMPALA et ANTILOPE dans les n°s :

1991-2 p. 62-63

1992-1 p. 22-23

1995-3/4 p. 102-111

de nos CAHIERS DE LA DOCUMENTATION.

* * *

LES PROJETS DE CONSORTIUM EN BELGIQUE POUR L'ACHAT DE DOCUMENTATION ELECTRONIQUE

Delphine MEURS
CIUF

INTRODUCTION

Le consortium est un concept dont on entend beaucoup parler pour l'instant ¹. "On va créer un consortium" est un leit-motiv qui revient dans les bibliothèques.

En Belgique aussi, dans le monde de la documentation, cette idée commence à voir le jour. A l'heure actuelle, est-ce encore une idée abstraite ou une réalité concrète ? C'est ce que nous allons voir lors de cet exposé. Mais avant d'envisager la situation en Belgique, il convient de définir ce qu'est un consortium ? Pourquoi est-on arrivé à cette idée ? Quels sont les avantages et les inconvénients d'un consortium ? Quelle est la situation à l'étranger ?

DÉFINITION

Un consortium est " *un groupement d'entreprises juridiquement indépendantes, réunissant, sous une direction unique, des moyens financiers ou matériels, en vue d'exécuter en commun des opérations déterminées* " ². En l'occurrence, pour le sujet qui nous intéresse, c'est un ensemble de bibliothèques ou d'institutions qui se regroupent pour acheter mais aussi pour utiliser de la documentation électronique en commun.

¹ Le journal *Le Monde* a publié récemment un dossier sur le problème des journaux scientifiques dans lequel la stratégie des consortiums est évoquée. Voir Declan BUTLER et Rachel FLEAUX, *Les journaux scientifiques menacés par la concurrence d'Internet* dans *Le Monde*, vendredi 22 janvier 1999, p.2

² *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue des XIXe et XXe siècle (1789-1960)*, sous la direction de Paul IMBS, Paris, CNRS, t.5, p. 1409.

POURQUOI DES CONSORTIUMS ?

L'idée d'achat groupé de documentation électronique provient d'une situation particulière que connaissent les bibliothèques actuellement :

- le taux d'inflation des prix de l'information scientifique augmente de plus de 10 % chaque année ³. Le prix des abonnements a augmenté, en 5 ans, de 100 %, voire même 200 % pour certains périodiques de sciences exactes ⁴;
- le nombre de périodiques scientifiques sur le marché augmente aussi chaque année;
- la recherche interdisciplinaire et les nouveaux champs de recherche ont augmenté le besoin en informations;
- les budgets des bibliothèques ne suivent plus.

Face à cette situation, deux solutions sont envisageables : la première consiste à faire des coupes dans le nombre d'abonnements, réduisant ainsi du même coup la couverture scientifique des bibliothèques. Mais à ce rythme, si l'on supprime 10% des périodiques pendant 10 ans, les universités n'auront plus de périodiques et

³ Voir *Serials Price Increases 1999*, Swets & Zeitlinger, janvier 1999 [en ligne] <URL : <http://www.swets.nl/price98.html> >

⁴ Le CIUF a entrepris une étude sur le prix des périodiques. Une base de données conçue comme " observatoire informatisé " des périodiques de plus de 20.000 BEF en sciences humaines et de plus de 40.000 BEF en sciences exactes et en médecine a été élaborée. Cet " observatoire " a permis à M. NOEL de vérifier cette augmentation des prix. Voir : *Les périodiques coûteux dans les institutions du CIUF. Premiers constats et questions de stratégie*, par R. NOEL, en collaboration avec D. MEURS, Bruxelles, CIUF, mars 1996.

donc perdront une grande partie de leurs outils de recherche. La seconde solution est de se tourner vers la collaboration entre bibliothèques.

D'autre part, la technologie des réseaux électroniques arrivée à maturité et le développement de la documentation électronique, aussi bien primaire (*full text*) que secondaire (bases de données, sommaires, abstracts, catalogues..), permettent d'envisager plus sereinement une collaboration entre bibliothèques. En effet, il ne s'agit plus d'un partage "*physique*" de la documentation, mais bien d'un partage "*virtuel*". Toutes les bibliothèques travaillant ensemble peuvent accéder à tout moment, facilement et rapidement, aux mêmes documents scientifiques de manière électronique.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DES CONSORTIUMS

Avantages :

Le regroupement de bibliothèques en consortium présente certains avantages ⁵ :

- il permet de négocier des prix plus favorables et de faire des économies d'échelle;
- il représente un potentiel plus important qu'individuellement, il a donc plus de poids vis-à-vis des éditeurs;
- celui-ci permet d'ajouter de la valeur aux bases de données électroniques en y insérant la localisation dans les bibliothèques.

⁵ VAN REENEN Johann, *Consortia and Licensing of Electronic Products - the Wave of the Future?* [en ligne] <URL : http://www.unm.edu/~csel/staff/pubs/jvr_pub2.html > ; Ann OKERSON, *Crazy about Consortia? (Some Reflections on Starting and Belonging to One)*, Presentation to the National Federation of Abstracting and Indexing Services, Philadelphia, September 1996 [en ligne] <URL: <http://www.library.yale.edu/~okerson/crazy.html> > ; Ann OKERSON, *The World of Licensing : Issues, Concerns, and Promises*, Canadian Association of Research Libraries Workshop, Ottawa, 27 October 1997 [en ligne] <URL: <http://www.uottawa.ca/library/carl/slidepresentations/A-Okerson/presentation.htm> >

- il donne accès à des ressources électroniques plus étendues;
- il permet de gagner du temps et de l'argent dans les négociations communes faites par un seul négociateur spécialisé dans la négociation de ce type;
- celui-ci entraîne une entraide efficace pour l'implémentation, la résolution des problèmes, la publicité, la formation...

Les éditeurs préfèrent négocier avec un groupement de bibliothèques plutôt qu'individuellement car cela leur fait faire des économies juridiques et commerciales.

Inconvénients :

Un regroupement de bibliothèques entraîne également certains inconvénients :

- un consortium lie les participants pendant plusieurs années;
- le regroupement en consortium risque de gommer les individualités de chaque bibliothèque;
- la mise sur pied d'un consortium demande des efforts financiers importants pour l'infrastructure nécessaire et la gestion de cette documentation électronique. Les petites universités, si elles veulent participer au consortium, doivent fournir des efforts importants.

La mise sur pied de consortiums entraîne donc un changement culturel et institutionnel. En effet, les bibliothèques avaient l'habitude de faire cavalier seul et de fonctionner de manière indépendante. Quand un regroupement de bibliothèques s'opère, l'intérêt commun prime. Il convient donc de faire des compromis pour harmoniser les besoins individuels et préserver l'intérêt de la collectivité.

Consortiums à l'étranger

Aux Etats-Unis, depuis 3, 4 ans, l'arrivée de nouvelles subventions d'état, combinée avec les demandes des bibliothèques et le désir des producteurs de documentations scientifiques de négocier avec de multiples institutions ont fait des licences de consortium un moyen efficace et économique de gérer les accès aux

ressources électroniques. Dans les pays nord-américains mais aussi en Europe (en Angleterre, aux Pays-Bas et en Allemagne), les éditeurs passent des contrats avec des consortiums de bibliothèques ; aux Etats-Unis, on compte une cinquantaine de consortiums. La plupart sont fondés sur la structure fédérale américaine. Les bibliothèques universitaires, de collèges et de recherches se regroupent en consortiums état par état. L'Ohiolink ⁶, par exemple, regroupe 74 universités et collèges, ce qui représente 500.000 étudiants, chercheurs et professeurs. Une seule personne est chargée de négocier les licences pour 74 institutions en une seule fois. L'Ohiolink donne accès, pour l'instant, à 67 bases de données dont certaines de périodiques en *full-text*.

Au Royaume-Uni, le Joint Information Systems Committee (JISC ⁷) du Higher Education Funding a confié à un consortium, réunissant Swets & Zeitlinger et le département informatique de l'Université de Manchester, la responsabilité d'un programme expérimental de fourniture de revues électroniques (National Electronic Site Licence Initiative - NESLI ⁸). Le programme comprend la négociation avec les éditeurs et les calculs d'équilibre économique ⁹. L'accès à ce service est effectif depuis janvier 1999 pour les bibliothèques participantes.

Ces consortiums se regroupent en une "*coalition internationale de consortiums de Bibliothèques*" (International Coalition of Library Consortia). L'ICOLC ¹⁰ rassemble de manière informelle 79 consortiums de bibliothèques nord-américaines, mais aussi anglaises, hollandaises, alle-

mandes et australiennes. Cette coalition s'est formée pour informer les autres futurs consortiums et discuter sur les contrats, les négociations, les produits... D'autres sites du même genre voient le jour et sont là pour aider les bibliothèques qui voudraient passer le même genre de contrat. Ainsi "*Liblicence*" ¹¹, sous la direction de Ann OKERSON de l'université de Yale, présente de manière détaillée et commentée les contrats de licences américains passés avec les éditeurs de documents électroniques. Un logiciel d'aide à la négociation et à la rédaction de contrats est même déchargeable.

L'idée de consortium pour l'achat et le partage de la documentation électronique devient donc, un peu partout dans le monde, une réalité concrète.

Situation en Belgique

Première initiative

En Belgique, l'idée de consortium a germé aussi. Les bibliothèques sont confrontées aux mêmes problèmes qu'à l'étranger : le prix des périodiques *papier* augmentent, les budgets par contre ne suivent pas. L'idée de consortium pour l'achat de documentation électronique vient surtout des éditeurs et des fournisseurs qui viennent eux-mêmes présenter des propositions de consortiums.

Le premier, **IVS**, représentant de SilverPlatter en Belgique, essaie de mettre sur pied un consortium belge pour l'achat de bases de données de SilverPlatter telles que : *Eric*, *Econlit*, *LISA*, *Medline*, *Biological Abstracts*, *Inspec*, *Toxline*, *Psyclit*...

Une étude a été menée par **IVS**. auprès des 14 institutions universitaires belges (UCL, ULB, ULg, FUSAGx, FUSL, FUNDP, FPMs, UMH, FUCAM, KUL, RUG, UIA, VUB, LUC). L'objectif était de déterminer quelles bases de données intéressaient les universités et combien d'accès étaient demandés par chacune d'elles.

⁶ <URL : <http://gold.ohiolink.edu/consortia/> > et <URL : <http://www.ohiolink.edu> >

⁷ <URL : <http://www.jisc.ac.uk/> >

⁸ <URL : <http://www.nesli.ac.uk/> >

⁹ Voir Albert PRIOR, *NESLI-Progress through Collaboration* dans *Learned Publishing*, vol 12, N°1, janvier 1999 ; Robert BLEY & Ross MACINTYRE, *NESLI, the National Electronic Site Licence Initiative* [en ligne] <URL: <http://www.nesli.ac.uk/vine2.htm>>

¹⁰ <URL : <http://www.library.yale.edu/consortia/> > Ce site donne des renseignements sur tous les consortiums participant à cette coalition.

¹¹ <URL : <http://www.enssib.fr/miroir/liblic> >

Une fois la liste dressée, **IVS** s'est chargé de négocier avec chaque éditeur des bases de données pour essayer d'avoir des réductions sur les prix de base.

Il est à noter que le prix d'accès aux bases de données varie déjà selon le nombre d'utilisateurs simultanés qui est demandé (1, 2-4, 5-8, 9-12, 13-25, licence site).

Le rassemblement de plusieurs bibliothèques universitaires en consortium permettrait d'avoir un plus grand nombre de demandes globales et donc d'avoir déjà des réductions par accès demandés.

Des propositions de prix d'abonnements aux bases de données ont été faites aux bibliothèques universitaires. Des réductions allant de 10 à 50% ont été notées mais les prix étaient encore fort élevés.

Certaines petites bibliothèques hésitaient à donner leur accord pour payer des sommes qui allaient grever leur budget et envisageaient même de quitter le consortium.

Dès lors que le nombre de participants et le nombre d'accès étaient différents, les propositions faites ne tenaient plus et devaient être revues par les éditeurs.

Ceci entraîne un jeu de va-et-vient entre les éditeurs et les bibliothécaires, chaque partie ayant un point de vue différent : les éditeurs veulent être sûrs que les bibliothèques vont acheter leur produit avant de négocier des réductions, tandis que les bibliothécaires veulent connaître le prix des bases de données pour savoir s'ils seront capables de les acheter. Les négociations en sont arrivées à ce point.

Au même moment, on constate que le monde documentaire belge se communalise : la politique interférant dans les négociations, on parle de moins en moins d'un consortium belge. Les Flamands et les Francophones vont donc négocier de manière indépendante.

Du côté néerlandophone: Projet Elektron ¹²

En 1997, le **VOWB** (Vlaams overlegorgaan inzake wetenschappelijk bibliotheekwerk) a élaboré le projet "Elektron" qui consiste à construire un réseau flamand pour l'information électronique ¹³. L'établissement de ce réseau permettra la consultation et la livraison de documents électroniques directement à l'utilisateur final. Les partenaires de ce projet sont les bibliothèques de l'Université de Leuven (KUL), de l'Université de Gand (RUG), et de l'Université d'Anvers (UIA).

Ce projet est soutenu par le gouvernement flamand (l'administration des sciences et de l'innovation) qui doit fournir un financement substantiel permettant la mise sur pied de ce réseau flamand.

L'étude préliminaire ¹⁴, qui s'est terminée à la fin de 1998, a mis en évidence qu'un tel projet est viable à condition d'avoir des moyens financiers ad hoc. L'étude de faisabilité ¹⁵ a déterminé aussi les différents types de bibliothèques qui allaient participer à "Elektron". Un consortium pourrait ainsi rassembler les bibliothèques universitaires (grandes et petites), les bibliothèques des Hautes-Ecoles, les bibliothèques de recherche ou d'administration. Par contre, les bibliothèques publiques et les bibliothèques d'entreprises ne sont pas intégrées pour l'instant car cela poserait trop de problèmes lors des négociations avec les éditeurs. Ceux-ci, en effet, ont des soupçons sur l'utilisation de la documentation électronique par les utilisateurs des bibliothèques publiques (hétérogènes) et des entreprises privées (commerciales).

¹² L'auteur remercie vivement M. Julien Van BORM pour les informations sur la situation du côté néerlandophone.

¹³ <URL : <http://www.libis.kuleuven.ac.be/vowb/elektron/> >

¹⁴ *Projet ELEKTRON voor elektronische levering van wetenschappelijke documenten, 1997-2000, de studie-, test- en startfase 1996-1997, 30 september 1996* [en ligne] <URL: <http://www.libis.kuleuven.ac.be/vowb/elektron/> >

¹⁵ *Project Elektron. Rapport Werkpakket 5 : Markstudie, 1998* [en ligne] <URL : <http://www.libis.kuleuven.ac.be/vowb/elektron/> >

La prochaine étape est d'arriver à un consensus entre les différents participants pour répartir le budget. Pour que le projet " *Elektron* " soit opérationnel et utile, le financement du gouvernement flamand, tel qu'il est prévu actuellement, n'est pas suffisant car le prix de bases de données comme *Inspec* ou *ISI Web of Science* nécessite une grande part du budget alors qu'il faut aussi financer l'infrastructure et le personnel. Le cofinancement est envisagé à ce stade.

Du côté francophone : Projets du CIUF¹⁶

Conscient de l'enjeu important de l'accès aux collections de périodiques électroniques pour l'avenir de la recherche et des bibliothèques universitaires francophones, des démarches ont été entreprises par la Commission des bibliothécaires en chef des universités francophones auprès de plusieurs éditeurs et fournisseurs de périodiques pour acheter, en consortium, certains produits ou ressources documentaires. Chaque éditeur ou fournisseur de périodiques essaie de se positionner sur ce marché en devenir en offrant de nouveaux services à des prix souvent élevés et arbitraires. C'est pourquoi la Commission a entrepris de négocier avec Elsevier, MCB University Press, Swets et Ebsco.

Elsevier :

L'éditeur Elsevier a fait une proposition de consortium aux neuf universités francophones pour " *L'Elsevier Electronic Subscription* " qui offre actuellement 1100 titres sous forme électronique en texte intégral. La base de négociation devait être au moins égale au nombre de titres présents actuellement dans les bibliothèques universitaires du consortium et l'enveloppe globale des dépenses ne pouvait diminuer. Le calcul du prix du service avait pour base le montant de la totalité des abonnements souscrits, pour l'année

en cours, auprès d'Elsevier, accru d'un pourcentage destiné à couvrir l'inflation des abonnements et l'augmentation annuelle du service. De plus, pendant la première année du service, les bibliothèques ne peuvent arrêter un abonnement choisi mais peuvent échanger des doubles contre de nouveaux titres. L'engagement se fait pour trois ans.

Cette proposition n'entraîne pas d'économies pour les bibliothèques, bien au contraire, puisque à l'achat de la documentation, il faut ajouter l'achat de l'infrastructure nécessaire (serveur et logiciel) pour stocker et consulter ces documents électroniques.

MCB University Press :

Cet éditeur anglais, qui publie environ 150 titres de périodiques dans le domaine du management, de l'engineering et des sciences de l'information, a proposé un contrat de fourniture de périodiques électroniques pour un consortium d'institutions universitaires francophones. Il propose ses périodiques électroniques à un coût égal à la somme des abonnements détenus dans chacune des institutions universitaires membres du consortium. Mais ce même éditeur depuis 1998 vend ces périodiques en " *package* " comprenant l'édition papier, le CD-Rom et l'accès à une version électronique et a donc augmenté ses tarifs de 30 à 50 %.

De plus, pour être membre du consortium, il faut que chaque université candidate ait des abonnements à MCB UP pour un somme d'au moins 60.000 BEF.

Ces deux exemples nous font réfléchir sur les avantages de former un consortium. Pour qui est-ce le plus avantageux, pour les éditeurs ou pour les bibliothèques ?

Même si le courtage unifié n'entraîne une économie que de 2 à 5 %, c'est-à-dire 5 à 6 millions au total pour les 9 institutions universitaires francophones, et que les périodiques électroniques sont plus chers, on peut mieux contrôler la hausse de prix, car l'engagement se fait

¹⁶ <URL : <http://www.ciuf.be>>
Rapport d'activité 1997 du Conseil Inter-universitaire de la Communauté française de Belgique, Bruxelles, CIUF, 1998, p.37-42

pour plusieurs années. De plus, l'accès aux périodiques électroniques permet un gain marginal sur les périodiques en plusieurs exemplaires que l'on peut alors supprimer. L'avantage n'est donc pas de faire des économies, mais, pour le même budget, de mettre à la disposition des chercheurs un plus grand nombre de revues et d'informations scientifiques. Pour mettre sur pied un tel système, il faut cependant une infrastructure adaptée (serveur, logiciel, maintenance).

Ebsco et Swets :

Pour l'instant, l'achat de bases de données fait aussi l'objet de négociations communes avec la société **IVS** et **Ebsco**. Des négociations sont également en cours avec **Swets** pour donner accès aux tables des matières de 14.000 périodiques grâce à Swetscan. Cependant, lors des négociations, certains problèmes sont apparus.

L'absence d'une structure commune entre les bibliothèques ne permet pas d'avoir un seul interlocuteur mandaté ni pour négocier, ni pour signer les contrats. La commission des bibliothécaires en chef du CIUF n'a pas de statut juridique lui permettant de contracter des conventions. Les problèmes structurels mis en évidence dans les consortiums ont conduit à envisager la création d'une ASBL regroupant les universités francophones représentées par leur recteur et leur bibliothécaire en chef. L'objet social serait la promotion et le développement d'une politique commune entre les bibliothèques universitaires et scientifiques en matière de documentation scientifique. La personnalité juridique de l'ASBL lui conférerait des pouvoirs administratifs dont la possibilité de négocier et de passer des contrats relatifs notamment aux consortiums, à l'achat de logiciels, ...

Un deuxième problème est le financement de cette documentation électronique. Contrairement au gouvernement flamand, ni la Communauté française ni la Région wallonne ne sont disposées pour l'instant à accorder un financement pour un projet

du type d'"Elektron". Des démarches auprès d'une société privée n'ont pas abouti. Dès lors des mécanismes de financement commun doivent être dégagés entre les universités, mais sur quel budget ? Sur des crédits centraux, des bibliothèques, des facultés ou encore des départements ? Une clé de répartition des sommes doit être aussi mise en place. De plus, si un service de périodiques électroniques est mis sur pied, des ressources financières seront nécessaires, non seulement pour l'achat de documentation mais aussi pour la réalisation technique (mise en place du système par des spécialistes, serveurs, logiciels, implémentation...). Un tel projet doit être envisagé à long terme, il y a donc des coûts récurrents dont il faut tenir compte.

D'autres éléments, comme le choix d'un site de maintenance des logiciels et des serveurs, doivent être décidés. Par ailleurs, malgré l'intérêt évident des consortiums, une bibliothèque de petite taille ne peut participer aux coûts trop élevés de certaine documentation spécialisée (bases de données électroniques), coût qui peut parfois même être supérieur au budget qui lui est actuellement imparti.

CONCLUSION

Si en Belgique, les consortiums ne sont pas encore des réalités concrètes, des études et des négociations sont en cours pour qu'ils ne restent pas des idées abstraites.

La situation du monde de la documentation est telle que les bibliothèques ont le choix : soit elles continuent à fonctionner seules avec des budgets insuffisants pour couvrir l'achat de la documentation scientifique, soit, ensemble, elles créent une bibliothèque virtuelle en consortium. Ceci engendre des risques financiers mais permet l'accès à des ressources documentaires plus importantes suivant le nombre de participants et ainsi permet de continuer à servir les utilisateurs de manière satisfaisante.

UN SYSTEME DE GESTION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS POUR MAITRISER L'ENVIRONNEMENT INFORMATIONNEL DE L'ENTREPRISE

Samira DJAOUZI
Valeo Systèmes Electriques
P. HASSANALY
Laboratoire de Valorisation de l'Information

INTRODUCTION

L'environnement de l'entreprise s'est considérablement modifié durant ces dernières années. L'internationalisation des marchés et l'agressivité concurrentielle ont obligé l'entreprise à se reconfigurer et à adopter de nouveaux modes de fonctionnement qui s'appuient sur une utilisation grandissante des outils informatiques et de communication. La décentralisation des pôles de décision impose une diffusion plus étendue des informations dans l'entreprise. Pour gérer la complexité de l'environnement, l'entreprise doit travailler en groupes, vite et bien. En fait, elle doit être capable de mobiliser à chaque instant toutes ses ressources. Elle doit aussi savoir " *se rappeler* " quand il faut, sans pour autant se perdre dans des labyrinthes d'informations. Elle doit être capable de mobiliser les compétences nécessaires; celles dont elle doit disposer en propre. Ainsi, pour être performante dans ce contexte mouvant et difficile, pesant sur tout projet, l'entreprise doit pouvoir mobiliser ses connaissances, son expertise, son patrimoine d'information élaborée. Ce qui veut dire qu'elle doit pouvoir fournir, à tous les acteurs concernés, et à ceux-là seulement, toute l'information nécessaire et seulement l'information nécessaire, au bon moment, sous forme élaborée, fiable, validée.

L'ENVIRONNEMENT INFORMATIONNEL DE L'ENTREPRISE

Nous pouvons décomposer cet environnement en deux sous-environnements, selon l'origine de l'information utilisée.

Il y a, en fait, dans l'entreprise, deux niveaux de circulation :

Le niveau interne de l'entreprise :

- c'est un flux d'informations dans l'entreprise (flux interne) entre les services. Ce flux concerne les informations produites par l'entreprise pour son propre usage (rapport de recherche, procédé et processus de fabrication).

Le niveau externe, qui peut être décomposé en deux flux :

- un flux d'informations orienté de l'intérieur de l'entreprise vers l'extérieur de l'entreprise.
Ce flux concerne les informations produites par l'entreprise destinées à des acteurs extérieurs (factures pour les clients, commandes aux fournisseurs ...);
- un flux d'informations orienté de l'extérieur vers l'intérieur de l'entreprise.
Ce flux concerne les informations en provenance de l'extérieur de l'entreprise et acheminées vers celle-ci (brevets des concurrents, articles de presse, articles scientifiques, catalogues de produits ...).

Les informations internes sont des données de fonctionnement nécessaires à la gestion quotidienne. Ces informations sont insuffisantes pour permettre à l'entreprise de se positionner dans son environnement. Et c'est pour cela, qu'elle doit également gérer son flux externe (flux qui entre et/ou sort) car c'est dans ce flux que le décideur trouvera les informations qui lui permettront d'estimer l'évolution des marchés, des produits et des techniques. En

d'autres mots, l'entreprise doit savoir acquérir, produire, et faire circuler l'information externe pour :

- améliorer l'existant : amélioration de la production, de la compétitivité ...;
- surveiller l'environnement : les technologies nouvelles, les concurrents;
- préparer l'avenir : développement par la diversification des produits, des techniques, des marchés.

ENVIRONNEMENT INFORMATIONNEL INTERNE

L'environnement informationnel interne de l'entreprise est constitué par ce qu'on appelle la mémoire d'entreprise. Celle-ci a essentiellement pour vocation d'améliorer l'efficacité de l'entreprise, c'est-à-dire la façon dont elle exploite ses propres ressources : l'expérience acquise par ses acteurs.

Mais qu'est-ce que l'expérience ?

L'expérience, est définie par Le Robert comme " *la pratique que l'on a eue de quelque chose, considérée comme un enseignement* ", " *l'ensemble des acquisitions de l'esprit résultant de l'exercice de nos facultés* ". La définition du Larousse " *connaissance acquise par une longue pratique, jointe à l'observation* " ajoute à la deuxième définition du Robert la notion d'observation.

De ces définitions, ressort que l'expérience est une connaissance qui ne s'acquiert qu'en agissant. Guy LE BOTERF, parlant de l'expérience dit : " *C'est un savoir contextualisé et contingent mais qui permet d'agir avec toutes les contraintes d'un contexte. Il prend en compte ce que néglige la théorie, à savoir " ce qui est particulier, local, temporel et oral " dans la situation d'action (Gelinier, 1991)* ".

Mais où est le lien avec la mémoire ?

Le lien est donné par F. BALLAY dans la définition qu'il donne du retour d'expérience, " *Le retour d'expérience est avant tout la mémoire des choses, et plus précisément la mémoire des incidents*

vécus que l'on ne souhaite pas voir se reproduire. Il est aussi constitué de la connaissance des experts qui acquièrent intuitivement une somme inestimable d'informations sur le comportement des matériels ". Ce retour d'expérience est d'autant plus important que l'ensemble de ces informations n'est disponible nulle part, dans aucun livre ... Mais cette mémoire, il faut lui donner un côté matériel, c'est pourquoi, nous faisons référence à la thèse de G. BOLOGNA qui définit la mémoire de l'entreprise comme : " *le système d'information visant à assurer la capitalisation et la valorisation des connaissances de l'entreprise. Elle procède donc d'une stratégie d'efficacité, dans la mesure où elle optimise l'exploitation des ressources internes* ". L'intérêt est de savoir qualifier et situer l'information, à savoir y retrouver ce qui nous intéresse au bon moment et à l'interpréter dans le contexte qui nous concerne, c'est-à-dire l'assimiler à notre propre connaissance.

Si une entreprise arrive à mettre en place un tel système, elle aura une très bonne image d'elle-même. Cependant, cette connaissance sera insuffisante pour pouvoir se positionner par rapport aux autres acteurs (clients, fournisseurs, concurrents ...). En effet, l'entreprise doit, et c'est son rôle, prendre des initiatives, innover, investir, embaucher, se montrer compétitive et vendre. Pour remplir, sa fonction, elle doit bien connaître son métier de base, mais aussi ses fournisseurs, ses concurrents et tenir compte de toutes les contraintes de son environnement.¹

ENVIRONNEMENT INFORMATIONNEL EXTERNE

La maîtrise de l'environnement externe passe par une surveillance de tout ce qui se passe autour de l'entreprise. Ainsi, la surveillance est un acte d'information permettant à l'entreprise de s'adapter à son environnement, d'une part pour innover et d'autre part, pour accroître sa connaissance de façon générale. L'entreprise ne peut se borner à produire et à vivre sur ses acquis. Elle doit innover pour éviter de disparaître ou d'être absorbée.

Pour innover :

- il faut savoir ce que font les autres;
- il faut être capable de chercher, trouver, mettre en oeuvre des produits, procédés, services nouveaux par une politique de Propriété Industrielle active et bien adaptée.

Nous voyons bien ici que l'entreprise vient à la surveillance avec des objectifs de compétitivité, d'acquisition et de transfert de connaissances. La compétitivité se mesure grâce à la capacité à initier et à entretenir une stratégie dynamique, c'est-à-dire garder un état d'alerte constant sur son environnement afin de pouvoir innover, anticiper, limiter les risques, saisir

les opportunités, orienter et éviter les mauvaises surprises ...²

Cette recherche d'information est motivée par la volonté d'adapter l'entreprise au mieux, aux besoins, contraintes et exigences de son environnement : elle correspond donc bien à une recherche d'efficacité. Toute entreprise surveille dans une seule finalité : " *Savoir, pour décider afin de réaliser* ". Ainsi surveiller n'a de sens que dans la perspective de l'action, et c'est dans cette perspective que la veille doit se structurer en " *intelligence* " avec un environnement toujours en mouvance, très rapide, très surprenant. J. VILLAIN, imprégné de la culture japonaise, modélise cette surveillance de l'environnement par un bonsaï :

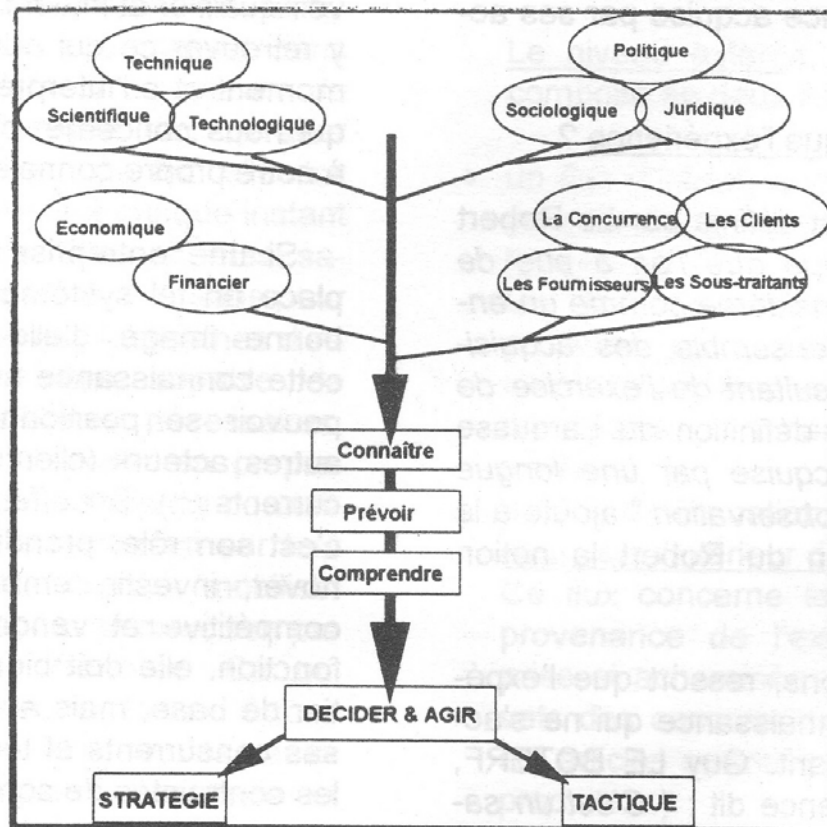


Figure 1 : Le bonsaï de VILLAIN

Cette modélisation est intéressante car elle montre à la fois l'ensemble des signaux émanant de l'environnement que l'entreprise doit capter et le processus de traitement de ces signaux. L'entreprise va acquérir une connaissance de l'environnement, connaissance qu'elle va trans-

former en compréhension pour enfin pouvoir définir sa stratégie. Ainsi J.L. LEMOIGNE précise " ... les possibilités d'action d'une organisation dépendent directement de sa puissance cognitive globale ". Par connaissance cognitive globale, J.L. LEMOIGNE sous-entend l'en-

semble des informations que l'entreprise dispose sur son environnement. Il va plus loin que la simple possession, il faut que cette information soit intégrée à la mémoire de l'entreprise.

La règle d'or de la surveillance de l'environnement est donnée par Michael E. PORTER, à travers la phrase suivante : "*Donner la bonne information, à la bonne personne, au bon moment, pour prendre la bonne décision*". Un outil existe, permettant à l'entreprise de mieux appréhender son environnement concurrentiel : **la Veille Concurrentielle**. Outil que Steven C. WHEELWRIGHT décrit comme "*l'ensemble des techniques visant à organiser de façon systématique la collecte, l'analyse, la diffusion de l'exploitation des informations utiles à la sauvegarde et à la croissance des entreprises*".

C'est pourquoi, nous pouvons définir la Veille Concurrentielle comme la capacité à donner du sens à des signaux émis par l'univers de la concurrence et à les transformer en informations utiles. C'est un véritable état de l'art permanent, qui permet à l'entreprise de suivre l'évolution de ses technologies, d'innover et d'investir au bon moment. La performance d'un système de surveillance réside dans la qualité et la quantité de l'information qu'il procure et de son adaptabilité à la firme. Elle ne peut donc se concevoir sans une maîtrise totale de l'information donnant les moyens de satisfaire les besoins. Nous pouvons donc dire que ce qui caractérise les systèmes de surveillance externe de l'entreprise est la mission qu'ils ont : *informer le système (c'est-à-dire l'entreprise) sur son environnement*. Ce sont donc essentiellement des systèmes d'information.

Nous venons de voir que l'information est omniprésente dans l'entreprise. Sous ce terme information, on retrouve à la fois la mémoire de l'entreprise et la connaissance de l'environnement, que nous pouvons qualifier de concurrentiel. H. LESCA, a très bien saisi ces deux dimensions de l'information; en effet, il définit l'information comme "*un processus par lequel une entreprise s'informe sur elle-même et sur*

son environnement et par lequel l'entreprise informe l'environnement sur elle-même". Ce processus ne peut s'exécuter sans la mise en place d'un système d'information, défini comme l'ensemble des méthodes et moyens mis en oeuvre pour recueillir, contrôler, traiter et distribuer les informations à l'intérieur de l'entreprise. Ce système sera plus vaste que le simple système informatique utilisé pour remplir la plus grande partie des fonctions indiquées.

LE SYSTEME DE GESTION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS

Le système d'information de l'entreprise

La meilleure approche pour décrire et analyser le fonctionnement d'une entreprise est l'approche systémique, développée à partir des concepts énoncés par L. VAN BERTALANFLY, introduite en France et enrichie par J.L. LEMOIGNE. L'approche systémique fournit, selon J. MELEZE, "*une méthodologie, un cadre conceptuel et une démarche à l'intérieur desquels l'expérience et l'adaptation au terrain permettent de faire appel à diverses méthodes et techniques et ceci à des niveaux de finesse d'analyse et de quantification variable*". L'étude de tels ensembles, qu'ils soient naturels ou de création humaine, est grandement facilitée par l'utilisation de modèles. Ceux-ci constituent des systèmes artificiels plus dépouillés que le système réel présentant le même comportement lorsqu'ils sont soumis aux mêmes excitations. En soumettant le modèle à diverses excitations, on peut alors simuler le comportement réel du système à étudier.

Les caractéristiques d'une entreprise en tant que Système (selon les travaux de J.J. OBRECHT) :

- Une entreprise est un système ouvert : la raison même d'une entreprise est liée à la richesse de ses échanges avec son environnement avec lequel elle est en interaction permanente, en particulier par l'intermédiaire de flux

d'informations, de matières et d'énergie.

- Une entreprise est une pluralité d'objectifs :
une entreprise a des objectifs multiples car ils résultent de processus d'arbitrage entre les divers partenaires n'ayant pas toujours les mêmes intérêts ni la même vision pour les atteindre. Ces objectifs sont soumis aux modifications de l'environnement et sont donc variables dans le temps.
- Une entreprise est un ensemble de sous-systèmes :
le principe de l'analyse système est une décomposition d'une organisation complexe en éléments interagissant ensemble. Ces éléments peuvent être eux-mêmes décomposés en sous-systèmes. A ces sous-systèmes seront assignés des objectifs qui résultent de l'analyse des objectifs principaux de l'entreprise.³

Dans le cadre de cette publication, nous allons davantage nous focaliser sur le **Système d'Information**.

DEFINITION

Le système d'information est défini comme l'ensemble des méthodes et des moyens mis en oeuvre pour recueillir, contrôler, traiter et distribuer les informations à l'intérieur de l'entreprise. Ce système est lui aussi plus vaste que le seul système informatique utilisé pour les tâches habituelles.

Le système d'information est d'abord un " *ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisés en fonction d'un but* ". Cette définition peut se rapporter à l'entreprise qui est en effet composée d'un ensemble d'éléments (sections, services) organisés pour atteindre un but (produire, vendre ...) et en interaction dynamique les uns avec les autres (chaque service est client et/ou fournisseur d'un autre) mais aussi avec le monde extérieur (clients, fournisseurs ...).

Qui dit interaction, dit échange et donc information. C'est pourquoi, la définition de

J.L. LEMOIGNE s'applique tout à fait : " *Le système d'information est l'ensemble des méthodes et moyens recueillant, contrôlant, mémorisant et distribuant les informations nécessaires à l'exercice de l'activité de tout point de l'organisation* ".

Le système d'information est le dispositif par lequel l'entreprise s'informe. Cette connaissance, elle l'utilise pour gérer son fonctionnement et son évolution. Le mot système évoque une structure où les éléments qui la compose sont reliés entre eux. Les éléments du système d'information appartiennent à trois groupes :

- les hommes;
- l'organisation : organisation du travail;
- les technologies : elles sont de plus en plus nombreuses et diverses. Elles touchent l'acquisition, la communication, le stockage et l'exploitation des informations.

L'information est un élément aussi indispensable que les matières premières ou l'énergie. Elle est considérée par les économistes comme le troisième facteur de production, au même titre que la main d'oeuvre et le capital. La nécessité de disposer d'informations dans une entreprise est donc une évidence. En effet, toute entreprise a besoin : de savoir régulièrement sinon continuellement, ce que font ses concurrents, de conquérir de nouveaux marchés, d'étudier de nouveaux produits ...

Le système d'information est donc un système de mémorisation des informations qui forme lien entre le système de décision et le système opérant. Il en est donc le système de couplage. Alors que l'activité du système opérant est l'action concrète sur les flux, celle du système de décision est d'agir, en liaison avec la stratégie à mettre en oeuvre, sur le système opérant.

Le Système Opérant est chargé de la production, qui est la finalité de l'entreprise.

Le Système de Pilotage (ou de Décision) fixe les objectifs de l'entreprise et

en assure le contrôle et la régulation afin de s'assurer des résultats conformes aux objectifs généraux du système. Pour fonctionner, le système de pilotage a besoin d'être informé du fonctionnement du système opérant et d'avoir les moyens d'agir sur les travaux.

Le Système d'Information assure la communication entre les deux précédents: dans un sens, il enregistre les représentations, sous forme symbolique, du système opérant, et informe le système de pilotage des performances de ce dernier; dans l'autre sens, il transmet au système opérant les instructions et décisions du système de pilotage.

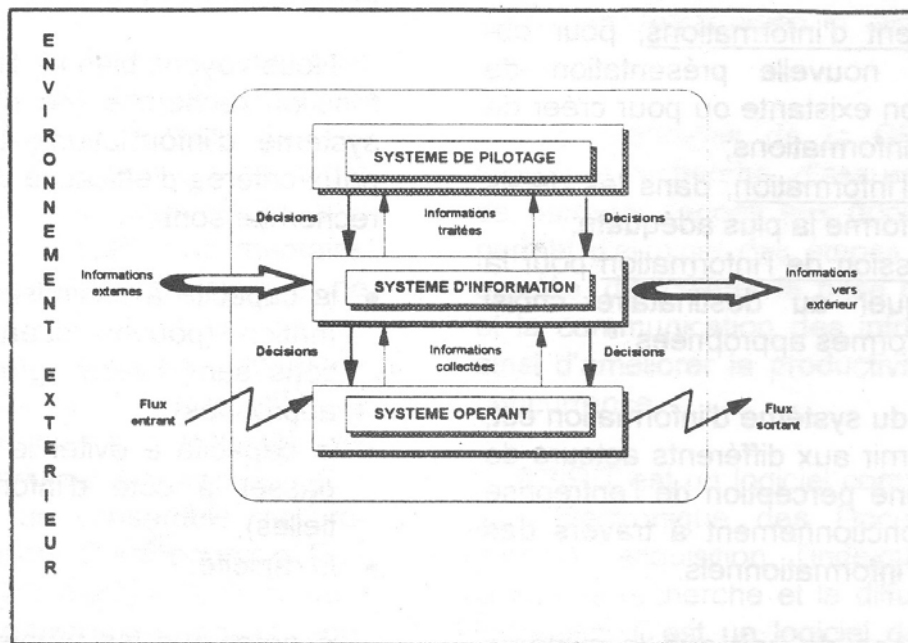


Figure 2 : Le modèle du système général de M. SALLES ⁴

Le système d'information permet au système de pilotage (ou de décision) de disposer d'une image aussi satisfaisante que possible du système opérant. Il per-

met au système opérant de recevoir les directives que lui fournit le système de décision. (Fig. 2)

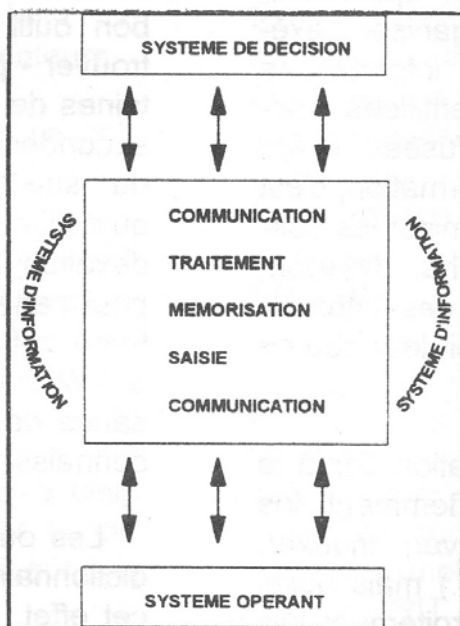


Figure 3 : Les fonctions du système d'information ⁵

Le système d'information doit permettre l'accès aux informations pertinentes au moment et au lieu choisis par l'utilisateur, les fonctions à assurer sont donc :

- la collecte d'informations : les données saisies doivent faire l'objet de contrôles pour en garantir la qualité;
- leur mémorisation, sous une forme et sur un support conformes aux besoins d'accès;
- le traitement d'informations, pour obtenir une nouvelle présentation de l'information existante ou pour créer de nouvelles informations;
- l'accès à l'information, dans les délais et sous la forme la plus adéquate;
- la transmission de l'information pour la communiquer au destinataire choisi sous des formes appropriées. ⁶

La finalité du système d'information est, donc, de fournir aux différents acteurs de l'entreprise une perception de l'entreprise et de son fonctionnement à travers des mécanismes informationnels.

Nous venons de voir que le système d'information doit permettre à l'ensemble des acteurs de disposer d'une parfaite image de l'entreprise mais aussi de l'environnement dans lequel elle évolue. En effet, tous les opérateurs de l'entreprise utilisent de l'information pour apprendre, comprendre, concevoir, organiser, exécuter, contrôler. Toutes ces informations doivent être repérées, identifiées, acquises, triées, traitées et diffusées. Créer et organiser le système d'information, c'est se donner les moyens d'optimiser les opérations de collecte, recherche, diffusion, traitement et mémorisation des informations précitées quelle que soit leur source ou leur nature.

Un bon système d'information doit à la fois prendre en compte évidemment, les contenus (pour bien archiver, indexer, éviter les duplications, etc ...) mais aussi les usages. Ceux-ci sont étroitement liés aux positions des acteurs et à leur besoin d'information. Or, chaque acteur a sa propre vision naturelle du monde, et c'est à

partir de celle-ci qu'il définit ses besoins. Si une " *même* " information est archivée dans le système d'un point de vue unique, les acteurs devront adopter le point de vue du système pour y accéder, ce qui ne leur est pas naturel et engendre des dysfonctionnements, des frustrations. Autrement dit, selon les moments et les rôles, les acteurs ont des " *vues externes* " variables, qu'un bon système doit être capable de prendre en compte. ⁷

Nous voyons bien ici, l'importance de la fonction recherche (de données dans le système d'information). Les trois principaux critères d'efficacité de la fonction de recherche sont :

- la capacité à minimiser le bruit d'information (pouvoir écarter les informations sans intérêt, grâce à des filtres appropriés),
- la capacité à éviter le silence (ne pas passer à côté d'informations essentielles),
- la rapidité.

A noter que les problèmes de bruit et de silence peuvent se combiner : on peut très bien à la fois être noyé dans une masse de résultats (le bruit) et, par surcroît, constater que certaines informations essentielles sont purement et simplement absentes de ces résultats (le silence). Un bon outil de recherche est capable de trouver - parmi des centaines et des centaines de documents et cela en quelques secondes - tous les paragraphes traitant du sujet intéressant l'utilisateur, sans qu'aucun travail de classification ni d'indexation ne soit nécessaire. En outre, pour cette fonction, il est utile que le système soit doté d'un minimum de capacités à traiter le langage naturel : reconnaissance des diverses formes d'un mot, reconnaissance des synonymes ...

Les outils de recherche sont munis de dictionnaires et de grammaires simples à cet effet. Il peut également être utile que l'outil puisse intégrer un thesaurus du domaine, mais là il ne peut pas l'inventer tout seul ! Il faut donc un travail spécifique des experts pour le réaliser. ⁸ Au travers de

ces quelques critères, nous avons choisi de bâtir notre système d'information autour de SPIRIT, logiciel de Gestion Electronique des Documents (GED).

Avant de voir les fonctionnalités de SPIRIT qui ont fait que nous l'avons choisi plutôt qu'un autre, nous allons tout d'abord voir ce qui se cache derrière le concept de GED.

On peut décrire la GED avec des mots comme : exploiter, partager, distribuer l'information nécessaire à l'activité de l'entreprise. La GED met en place un cadre informationnel qui n'est plus dédié à la seule reprise du passif documentaire. Exploiter, c'est utiliser l'information d'une manière qui soit profitable à l'entreprise. Partager, distribuer impliquent une étude de l'organisation du travail et des différents acteurs. C'est ce que les informaticiens nomment le " workflow ". Il implique une parfaite maîtrise de l'ensemble du processus d'information. C'est pourquoi l'implantation d'un système de GED ne tient pas uniquement compte de l'aspect technique en place. En effet, même si les solutions sont d'ordre technologique, elles répondent d'abord à une logique d'organisation. Derrière le terme gestion, il y a l'ensemble des opérations conditionnant l'exploitation rationnelle d'un document : numériser, consulter, modifier, faire circuler les documents entre les utilisateurs.

La GED traite l'information qui se présente sous forme de textes, graphiques, tableaux, images fixes et animées et sons. Le processus de GED conduit à gérer et à produire des documents avec des moyens appartenant à l'informatique et aux télécommunications. En mettant en place un système de GED, la chaîne de l'information devient totalement électronique depuis la phase de gestion jusqu'à celle de la recherche en passant par la circulation des données et le travail sur ces données.

En effet, la Gestion Electronique de Documents est un mode d'organisation des données et des documents complexes (textes, graphiques, images) de

l'ensemble de l'entreprise dont la gestion prend en compte le cycle de vie depuis sa création, mise à jour, contrôle et diffusion dans le temps. Il s'agit moins de stocker une masse importante d'informations que de savoir où et comment y accéder. La constitution d'une GED comprend les étapes d'acquisition, indexation, classement, archivage, restauration et mise à disposition.

Les avantages de la GED sont de faciliter la recherche, d'assurer la fiabilité, de partager l'accès aux documents. Elle permet d'éliminer des étapes sans valeur ajoutée, d'accélérer la prise de décisions et la communication des informations, et ainsi d'améliorer la productivité face à la concurrence.

SPIRIT est un logiciel complet de Gestion Electronique des Documents permettant l'acquisition, l'indexation, le stockage, la recherche et la diffusion de l'information. C'est un logiciel dont l'indexation repose sur une approche mixte statistique et linguistique. Cette indexation est une indexation en texte intégral, qui permet une interrogation en langage naturel : l'utilisateur pose sa question avec des mots de tous les jours. SPIRIT détermine quels sont les mots " *informationnels* " (c'est-à-dire porteurs de sens), et présente à l'utilisateur la liste des documents réponses classés par ordre de pertinence par rapport à la question posée. Cette interrogation peut se faire aussi bien dans la langue de la base qu'en Anglais, Allemand ...

En plus de ses atouts techniques, SPIRIT est un logiciel à la portée de tous. En effet, l'interface utilisateur est très conviviale : elle est composée de quelques icônes qui permettent à l'utilisateur de réaliser l'ensemble des fonctions. C'est pourquoi, SPIRIT plaît autant à un ingénieur qu'à un technicien de laboratoire.

CONCLUSION

L'ensemble des savoirs d'une entreprise est une richesse précieuse. L'entreprise doit essayer de conserver et d'accroître son patrimoine informationnel.

C'est cette pratique qui constitue le savoir et le savoir-faire de l'entreprise. Ces savoirs, il faut les conserver mais surtout les enrichir. L'information interne est insuffisante pour permettre à l'entreprise de se positionner dans son environnement. Mais quoique réservées, ces informations internes sont des données de fonctionnement nécessaires à la gestion quotidienne. Et c'est pour cela que l'entreprise doit également gérer son flux externe (flux qui entre et/ou sort) car c'est dans ce flux que le décideur trouvera les informations qui lui permettront d'estimer l'évolution des marchés, des produits et des techniques.

Pour C. MICHON, et cela va dans le sens de ce que nous avons développé plus haut, l'information est au coeur de l'entreprise. Sa maîtrise permet une diffusion des messages et une facilité de circulation. Elle autorise la communication.

La gestion de l'information occupe une part de plus en plus importante dans le temps de travail. En effet, de plus en plus collectif, le travail comporte une part croissante de traitement d'informations, d'échanges et de coopération entre salariés, équipes, ainsi qu'avec les clients. J.F. BALLAY montre bien que le système d'Information reflète l'organisation collective du travail. Le contact oral direct entre individus est depuis longtemps insuffisant. Les entreprises sont plus en plus multisite, travaillent de plus en plus en coopération ...

Nous voyons donc bien ici, que notre Système d'Information, s'il veut être performant, doit être bâti autour d'un logiciel de GED, type SPIRIT.

REFERENCES

- ¹ H. MARTRE - Intelligence Economique et stratégie des entreprises, La Documentation Française, 1994.
- ² P. NOEL - Pourquoi et comment utiliser la veille technologique ?, 1994.
- ³ C. SARAZIN - Information et communication au sein de l'entreprise : analyse interculturelle France-Japon, thèse de doctorat, Ens-Cachan, 1994.
- ⁴ M. SALLES et al - Réflexions méthodologiques pour la conception de systèmes d'intelligence économique de l'entreprise en tant que systèmes stratégiques d'aide à la décision.
- ⁵ J.L. LEMOIGNE - La modélisation des systèmes complexes, Dunod, 1990.
- ⁶ Y. GIORDANO - Communication d'entreprise : regualifier les pratiques managériales, 1992.
- ⁷ S. LAHLOUI - Organisation, information, environnement social et économique, " L'utilisation de l'information dans l'entreprise : quelques réflexions théoriques et une analyse lexicale " *Direction des Etudes et Recherches d'EDF*, 1994.
- ⁸ P. ANDREI -. " Elaboration et traitement d'information complexe pour l'aide à la décision ", *thèse de doctorat*, Marne La Vallée, 1997.

NDLR :

Pour d'autres détails sur le logiciel SPIRIT mentionné p. 8, veuillez vous référer au n° 1993-1 p. 15-23 de nos CAHIERS DE LA DOCUMENTATION.

A B S T R A C T S

* **LIVRES PARUS :**

1. **Bibliothèques et documents numériques** - Alain JACQUESSON et Alexis RIVIER - ELECTRE, Editions du Cercle de la Librairie (Paris) - Collection : Bibliothèques - 1999 - 377 p. - 270 FF (+ port) - Format : 17x24 cm - ISSN 0184-0886 - ISBN 2-7654-0716-9

Une analyse de cette publication paraîtra prochainement.

2. **Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider (1945 - 1985)** - Anne-Marie BERTRAND - ELECTRE, Editions du Cercle de la Librairie (Paris) - Collection : Bibliothèques - 1999 - 324 p. - 250 FF (+port) - Format : 17x24 cm - ISSN 0184-0886 - ISBN 2-7654-0745-2.

Les villes ont construit 41.000 m² de locaux pour leurs bibliothèques municipales dans les années 60 et 513.000 m² dans les années 80. La bibliothèque, dans cette période charnière des années 60 et 70, est sortie de l'état de mausolée, secret, immobile, désert, pour devenir un établissement culturel digne de l'intérêt (et de l'investissement) des villes. Cette étude analyse un tel changement de statut.

Outre les évolutions sociales majeures de cette période (urbanisation, scolarisation, augmentation du temps libre et des pratiques culturelles ...), qui créent une demande de bibliothèque, la stratégie de conviction menée auprès des décideurs, que sont les élus locaux, explique l'émergence de la bibliothèque dans les politiques municipales. L'Etat, les bibliothécaires, les acteurs locaux se mobilisent pour convaincre les élus de décider la mo-

dernisation de leur bibliothèque. A l'articulation de l'échelon local et national, du registre politique et du modèle technique, de l'investissement sectoriel et de l'intérêt territorial, la modernisation de la bibliothèque est un projet qui permet la rencontre de plusieurs acteurs, plusieurs rationalités, plusieurs légitimités, plusieurs argumentaires. C'est un projet qui peut ainsi être considéré comme un exemple de construction de la décision publique en matière culturelle. Cet ouvrage porte donc un regard nouveau sur l'histoire contemporaine des bibliothèques municipales, analysées ici comme objets des politiques publiques.

Sommaire

Avant-propos	9
Pascal ORY	
Avertissement	11
Introduction	13
 Première partie - Les établissements	 23
I. Les fondations	25
II. Des années immobiles	59
III. Le mouvement de modernisation	85
 Deuxième partie - Les acteurs	 123
IV. L'administration d'Etat	127
V. Les bibliothécaires	149
VI. Les villes	175
 Troisième partie - La construction de la décision municipale	 207
VII. Le système d'interaction	211
VIII. De la prise en compte à la prise en charge	239
IX. Une gestion partagée	279
 Conclusion	 311
Annexes	317

3. **Le métier de documentaliste** - Jean-Philippe ACCART et Marie-Pierre RETHY - ELECTRE, Editions du Cercle de la Librairie (Paris) - Collection : Bibliothèques - 1999 - 382 p. - 250 FF (+port) - Format : 17x24 cm - ISBN 2-7654-0744-4.

Etre documentaliste aujourd'hui demande de comprendre une société où l'information est omniprésente, où l'utilisateur est de plus en plus avide de connaissances. Le documentaliste doit maî-

triser non seulement les techniques documentaires et de communication, mais également suivre l'évolution de l'environnement juridique, économique et international de l'information.

Toute organisation performante se doit d'avoir un système d'information dans lequel la fonction documentaire occupe la meilleure place. Au cœur de la société de l'information, le documentaliste voit son métier évoluer vers une technicité plus grande, vers un monde plus ouvert grâce aux réseaux de l'information.

Cet ouvrage de référence est une aide précieuse pour les étudiants, les documentalistes débutants ou confirmés, les professionnels de l'information dans leur ensemble, les décideurs et pour tous ceux qui souhaitent découvrir la réalité du métier de documentaliste.

Sommaire

Préface de Florence WILHELM, présidente de l'ADBS	9
Introduction	11
I. L'information, le documentaliste et l'utilisateur	15
II. Documentation, organisation et entreprise	51
III. Documentation, informatique et réseau	103
IV. Documentation, technique et document	149
V. Documentation, gestion et performance	219
VI. Documentation et société	263
Conclusion : perspectives du métier de documentaliste	307
Annexes	313
Table des matières	371

• RELEVES DANS :

1. AIDA-INFORMAZIONI, 1999, V 17, n° 1, gennaio-marzo :

Les articles suivants méritent une attention particulière :

- a. Knowledge Management - Aggiunta - Domenico BOGLIOLO - (p. 8-15).
Consacré à l'étude au quotidien du métier du responsable du " *Knowledge Management* ", on recherche comment s'articule cette fonction au sein de l'entreprise; est-elle une spécialisation ? Peut-elle s'assimiler ou non à la fonction de documentaliste ?

Dans cette optique l'auteur tente de comparer trois conceptions de la fonction à savoir, celle de l'ADBS, celle de la britannique Sue HILL et celle de notre collègue Françoise ROSSION pour finir par exposer l'exemple particulier d'une bibliothécaire (Lisa Guedea CARRENO) qui semble en avoir bien perçu toutes les implications.

- b. Evoluzione della distribuzione dell'informazione in Italia - Paola GARGIULO - (p. 16-26) - (10 réf.).
Situant le contexte du problème, on nous fait passer de la communication scientifique face à l'édition électronique aux problèmes de l'information électronique et à la recherche de solutions. Dans cette optique, on présente l'initiative italienne en la matière.
- c. L'informazione in Internet a supporto delle gestione dei periodici correnti - Cristina MANCINI e Gabrielle POPPI - (p. 26-28).
Les auteurs proposent, entre autres, une méthodologie permettant de s'approcher au mieux d'une gestion correcte des périodiques traités.
- d. Competenze e cultura informazionale - Anna BALDAZZI - (p. 36-38) - (5 réf.).
Devant l'afflux des sources documentaires, même en domaine spécialisé, l'importance de la compétence du responsable de l'information n'est plus à démontrer. C'est ce que nous fait entendre l'auteur sur base d'un exemple spécifique.

(J.H.)

2. DOCUMENTALISTE, SCIENCES DE L'INFORMATION, 1999, V 36, n° 1, janvier-février :

a. Journées d'études - Management de l'information, revues électroniques, droit d'accès, métadonnées - Michèle BATTISTI.

Sous ce titre général, l'auteur donne un aperçu de divers sujets traités lors :

- des 6^{es} rencontres Recherche et Profession ADBS-ENSSIB, Villeurbanne, 19.11.98 - Le management de l'information et des connaissances dans l'entreprise de demain : dynamique des activités documentaires - (p. 18-20);
- des journées d'information ADBS/ADBS Lorraine, Nancy, 03.12.98 - Les revues électroniques ; état des lieux et perspectives - (p. 21-23) - (13 réf.);
- de la journée d'études de l'interassociation ABCD, Paris, 04.12.98 - L'accès à l'information à quel prix ? - (p. 23-26);
- de la journée d'étude ADBS, Paris, 02.02.99 - Décrire, stocker et retrouver l'information sur son site web : les métadonnées. - (p. 27-28) - (9 réf.).

b. Diffusion de l'information et accès aux données de l'INPI - Bernard MARX - (p. 29-36) - (16 réf.).

Cet article présente le système mis en place par l'Institut national de la propriété industrielle pour diffuser les informations dont il assure la collecte, le traitement et la conservation : données de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles) et données relatives aux sociétés (vie et comptes annuels des entreprises). L'examen des diverses modalités d'accès à l'information offertes par l'INPI au public professionnel comme au grand public est l'occasion d'une réflexion sur les politiques actuelles de diffusion des données publiques dans les contextes français et européen.

c. Les réseaux de l'information en sciences sociales : quelques exemples - Jean-Philippe ACCART - (p. 37-42). - (9 réf.).

A la fois diversifié, dynamique et méconnu, le domaine des sciences sociales demande à être exploré. Le chercheur en sciences sociales, le professionnel de l'information exerçant dans ce secteur peuvent être déconcertés par la masse d'informations disponibles. Cet article vise à donner des points de repères sur les sources (banques de données, sites Internet) et les principaux réseaux internationaux d'information en sciences sociales : Section des sciences sociales de l'IFLA, Social science information gateway (SOSIG), Internet scout project for social sciences, etc.

d. Pratiques et représentations des nouveaux médias : les étudiants et les outils de recherche documentaire informatisée - Hélène MARIE - (p. 43-49).

Quelles représentations les étudiants ont-ils des outils de recherche d'information en tant qu'utilisateurs potentiels ? Comment les ont-ils abordés, quels avantages et inconvénients leur trouvent-ils, quelles sont leurs attentes et leurs craintes, quels usages en font-ils ? C'est à ces questions que cette étude, fondée sur une enquête menée à Toulouse, entend répondre. Des représentations sociales aux pratiques déclarées des étudiants, cet article insiste en conclusion sur l'importance de la formation à l'utilisation de ces outils et sur le rôle de médiateurs que jouent en la matière les professionnels de l'information et documentation.

e. La visibilité ou la culture de veille - Jean-Pierre HAMON - (p. 50-54).

C'est de la façon dont fonctionne le mental des veilleurs dans leur milieu culturel – entreprise, communauté professionnelle ou pays – que dépendent leurs capacités d'observation de leur environnement et donc d'action sur celui-ci. Fondée sur ce postulat, cette étude explique comment les modes de pensée déterminent la " visibilité " de l'environnement scientifique ou écono-

mique et, par-là même, influencent les actions de veille ainsi que les flux et les modes de traitement de l'information. Dans la recherche comme dans l'industrie, la manière d'appréhender l'environnement est une fonction d'une " culture de veille ".

3. EDUCACION Y BIBLIOTECA, 1999, V 11, n° 98, febrero:

- Dans ce numéro on nous propose la première partie d'un dossier ayant pour thème : " Ethique, déontologie et bibliothèques ". 4 auteurs font part de leurs conceptions en la matière. L'un d'entre eux notamment expose : " un avant-projet de code d'éthique pour les professionnels portugais de l'information " - (p. 44-63).

(J.H.)

4. EDUCACION Y BIBLIOTECA, 1999, V 11, n° 99, marzo :

Le présent numéro publie la deuxième partie du dossier sur le thème intitulé : " éthique, déontologie et bibliothèques ". Trois sujets y sont discutés :

- codes d'éthique pour bibliothèques et autres professions : similitudes et différences - (p. 40-45) – (2 réf.);
- un cadre général d'analyse des questions d'éthique en bibliothèques et en centres d'information - (p. 46-56) – (18 réf.);
- la pratique de l'anti-censure : un problème d'éthique pour les responsables de bibliothèques scolaires et publiques - (p. 58-63) - (16 réf.).

(J.H.)

5. INFORMATION EUROPE (EBLIDA), 1999, V 4, n° 1, Printemps :

- Les thèmes habituels se retrouvent dans le présent numéro, à savoir :

- Copyright and licensing - notamment avec les plates-formes de type ECUP - (p. 2-6); voir aussi en page 16;
- un aperçu des projets ELVILL 2000 et EQUINOX (mesure de la performance en librairie et de la qualité du système de management) - (p. 12);
- Council of Europe - (p. 17-21);
- Country focus : United Kingdom – (p. 23-24).

6. NFD INFORMATION - WISSENSCHAFT UND PRAXIS, 1999, V 50, n° 2, März-April :

- Inhaltsanalyse - Holger NOHR - (p. 69-78) – (21 réf.).
- Visualisierung der Recherchelogik in Dokument-Retrievalsystemen : Methoden und Lösungen - Maximilian EIBL - (p. 79-86) - (11 réf.).
- Mediendokumentarische Praxis in einer veränderten Medienwelt - Susanne HINZ - (p. 87-92) - (12 réf.).
- Betriebswirtschaft aus dem Internet - Britta STENGL - (p. 93-96).
- Weiter auf dem Weg zur Kundenorientierung : das KundenInformationssystem KIS des IZ Sozialwissenschaften - Gisela ROSS-STRAJHAR, Riadh MCHAREK - (p. 99-103) - (13 réf.).
- Globale Informationsmärkte, Wissensorganisation und elektronische Wissenschaft - Thomas HAPKE - (p. 105-109) - (26 réf.).
- Das strategische Veränderungspotential im Informationsmanagement für innerbetriebliche Informationsvermittlungsstellen : Computingkonzepte zur Wissensverteilung - Chancen ergreifen - Stefan HOLLANDER - (p. 117-120) - (5 réf.).